

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°230 du mardi 6 février 2018

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

MM. J.-Ch. Hock, D. Jamsin

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : Mme K. Josse

MM. P. Antoine, E. Angenot, A. Van Caulaert

Excusés : MM. E. Blondiau, A. François, C. Hervieu

1. Approbation du PV n°229 du CE du mardi 12 décembre 2017

En première page, au § 2 du pt 3 (ESA-Erg : encadrement quinquennal), Mme L. Rassel souhaite apporter un correctif ; il faudra donc y lire : « *Par prudence, depuis quelque temps, il n'y avait pas eu de remplacements « statutaires » d'enseignants prenant leur pension ; ils ont été remplacés par des conférenciers. Il y a encore de la marge car on n'a pas remplacé d'équivalents temps plein.* »

Moyennant ce correctif, le PV n°229 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. M. Streker indique qu'au pt 5 (Divers), il y aura au moins 2 points :

A. *Antennes GSM Telenet : suite du recours*

B. *Transmission des fiches de recettes et dépenses de décembre 2017 et janvier 2018*

3. Secondaire : résultats du recomptage de la population scolaire de janvier et incidences sur le NTPP

M. D. Jamsin évoque le chiffre de 639 élèves (après recomptage du vérificateur) ; il y en avait 646 au comptage du mois d'octobre. La perte est faible par rapport à l'an dernier, puisqu'à époque équivalente on en est à + 14. S'il y a un léger accroissement de la population, il y a aussi une meilleure stabilisation entre septembre et janvier – grâce (entre autres) à 4 nouveaux inscrits en janvier.

En termes de NTPP, on progresse de 1235 à 1300 NTPP. Il est à noter que si la hausse de population ne se répercute pas sur les heures de coordination, les heures de « rattrapage/remédiation » ont été néanmoins maintenues.

4. ESA St-Luc : modalités/règlement pour la prolongation de carrière (suite au décret du 19 octobre 2017)

M. M. Streker indique que le CGP de l'ESA St-Luc (où ce point était inscrit à l'ordre du jour) vient de se terminer. Il en ressort qu'un ajout serait fait au § 3 du règlement arrêté par l'Erg. Cet ajout tiendrait compte de la possibilité de compenser les cas de pénurie, par la prolongation d'une année. Il y a quelque temps, il y a eu en effet le cas d'un enseignant dont on avait dû prolonger la

carrière - sur fonds propres – par manque de candidatures ayant son profil et ses compétences pour le cours à pourvoir.

MM M. Streker, Président, et A. Van Caulaert, secrétaire du CE, proposent donc qu'au début de ce § 3 du règlement, soit ajouté la formule « *Sauf cas de pénurie* ». Il faudra donc y lire :

- *Sauf cas de pénurie, l'enseignant qui souhaite prolonger sa carrière doit en faire la demande un an à l'avance avant le premier CGP de l'année académique.*

5. Divers

A. Antennes GSM Telenet : suites du recours

M.M. Streker annonce que Telenet a été débouté (en première instance) par l'IBGE. Cependant, tout est encore en suspens puisque Telenet a déposé un recours contre cette décision prise en première instance.

Dans l'attendu de sa première décision, l'IBGE avait mis en avant l'indigence du dossier de demande de permis d'environnement déposé par Telenet. Dans cet attendu, il était indiqué : « ... sur la base de ces anciens éléments et des lacunes, ... le permis d'environnement doit être refusé. »

En attendant la prochaine décision suite au recours de Telenet, les travaux de pré-installation des nouvelles antennes sont interrompus. Pour rappel, chacune des 3 antennes prévues regroupe plus d'une vingtaine de petites antennes...

Dossier à suivre donc...

B. Transmission des fiches de recettes et dépenses de décembre 2017 et janvier 2018

Dans la transmission de ces fiches, il apparaît qu'il y manque les fiches de recettes détaillées et dépenses globales, tant pour le mois de décembre que pour le mois de janvier...

M.M. Streker en avisera la comptabilité pour que les fiches complémentaires nous soient communiquées avant le prochain CE du 13 mars.

C. Date de la réunion extraordinaire du CE, à consacrer à l'examen des comptes et bilans

Selon les disponibilités de M. Theunissen, Commissaire aux comptes, cette séance serait à prévoir le mardi 17 avril (encore à confirmer), juste avant ou après la séance du CE ordinaire.

Dans cette perspective, les mandataires du CE souhaitent recevoir les documents comptables plusieurs jours avant la séance d'examen des comptes et bilans du 17 avril 2018.

La séance se termine vers 15 h 10.

Pour rappel, la prochaine réunion du CE ordinaire est fixée au mardi 13 mars à 14 h 15 au local habituel.

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE